

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE D'ASTRIDA

Astrida, le 24 septembre 1951.-

N°2436 /Just.

-----  
Objet :  
Affaire NTAMWEMEZI.-



Monsieur le Substitut,

Comme suite à votre lettre n° 2093/R.M.P. 1.727/VH,  
j'ai l'honneur de vous faire connaître ci-dessous l'identité  
de l'héritière coutumière de SENDA ( sa veuve).-

NYIRATABARO, fille de Sematama (+) et de Ntakabanyura (+) ori-  
ginaire de Musha (Buhanga-Ndara) territoire d'Astrida, y rési-  
dant.-

L'Officier de Police Judiciaire,  
CH.LEES,

7

Monsieur le Substitut du  
Procureur du Roi,

à

K I G A L I.